



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation
Service de la Réglementation

DÉCLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE

Imprimé destiné aux personnes concernées par l'article 2 de l'accord franco-algérien
relatif aux obligations du service national

Vous avez la double nationalité, française et algérienne, vous n'avez pas encore effectué la journée défense et citoyenneté, et vous souhaitez souscrire une déclaration d'option pour le service national français.

Vous devez alors remplir, **lisiblement EN RECTO les 4 exemplaires originaux, (pas de copie)** de cet imprimé, les signer et venir les déposer à la Préfecture de la Vienne.

LES DÉPÔTS SE FERONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Les prises de rendez-vous se font sur le site internet de la préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr>), dans l'onglet « Démarches administratives », aller dans « Prendre un rendez-vous », puis dans « Droit d'option : service militaire français ou algérien ».

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE SANS RENDEZ-VOUS PRÉALABLE.

Ces exemplaires originaux devront être accompagnés **d'une photocopie, en un seul exemplaire, des documents suivants :**

- votre pièce d'identité française (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport),
- votre extrait d'acte de naissance avec filiation de **moins de 3 mois**, ou la photocopie de votre livret de famille (pages des parents et page vous concernant),
- votre pièce d'identité algérienne (carte d'identité recto-verso ou passeport algérien)
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, quittance de loyer, facture d'eau ou téléphone, impôts locaux...) **datant de moins de 6 mois à votre nom**,
- si vous êtes domicilié chez un tiers (parents...), un justificatif de domicile à son nom de **moins de 6 mois**, une attestation sur l'honneur de votre hébergeant, ainsi que sa pièce d'identité,
- votre attestation de recensement en Mairie (signée par le titulaire) ou tout document émanant de l'Établissement du Service National portant le numéro d'immatriculation (lettre du BSN - SGA).

La déclaration d'option, portant le cachet de la Préfecture, vous sera ensuite envoyée, à l'adresse que vous nous aurez indiquée. Un exemplaire sera transmis également par l'administration préfectorale :

- au Consulat d'Algérie ;
- au bureau du Service National (chargé de convoquer les personnes pour leur journée défense et citoyenneté) ;
- à la mairie de votre lieu de résidence.

ATTENTION : Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives vous sera retourné ne pourra être considéré comme une déclaration d'option.

*Les personnes qui ont déjà fait leur journée défense et citoyenneté peuvent obtenir un certificat de services en s'adressant directement au bureau du Service National : Boulevard du Colonel Barthal – 86000 Poitiers
Prévu par l'article 3 de l'accord franco-algérien, ce document certifie l'accomplissement du service national (journée défense et citoyenneté) en France.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation
Service de la Réglementation

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète)
.....
.....

a - inscrit sur les tableaux de recensement de la Vienne
(commune de la mairie de recensement)
le (date de recensement)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN)
.....
sous le numéro (numéro d'immatriculation)
.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

- En France
- En Algérie

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Fait à Poitiers, le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation
Service de la Réglementation

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète)
.....
.....

a - inscrit sur les tableaux de recensement de la Vienne
(commune de la mairie de recensement)
le (date de recensement)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN)
.....
sous le numéro (numéro d'immatriculation)
.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

- En France
- En Algérie

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Fait à Poitiers, le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation
Service de la Réglementation

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète)
.....
.....

a - inscrit sur les tableaux de recensement de la Vienne
(commune de la mairie de recensement)
le (date de recensement)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN)
.....
sous le numéro (numéro d'immatriculation)
.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

- En France
- En Algérie

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Fait à Poitiers, le



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation
Service de la Réglementation

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète)
.....
.....

a - inscrit sur les tableaux de recensement de la Vienne
(commune de la mairie de recensement)
le (date de recensement)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN)
.....
sous le numéro (numéro d'immatriculation)
.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

- En France
- En Algérie

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Fait à Poitiers, le